

## SEANCE du 25 mai 2016

L'an deux mil seize

Le vingt cinq mai à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame DUBRAUD Elisabeth, Maire.

Etaient présents : MM. DUBRAUD X ; LEVÊQUE R ; MOUTARD M ; LORSUNG P ; MARCHETTI C ; JACQUET P ; MASURE B ; HUGEROT F ; Mme DI FRUSCIA C.

Absent excusé : M. BILLON C

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur DUBRAUD X a été élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

### **CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°16/2016**

#### **PRÊT POUR REALISER DES TRAVAUX DE VOIRIES ET HYDRAULIQUE SUR LES CHEMINS COMMUNAUX**

**Le Maire, DONNE** connaissance des propositions de prêts offertes par le Crédit Agricole Champagne Bourgogne, la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel et la Caisse des Dépôts et Consignations.

**Le Conseil Municipal,**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de souscrire un prêt d'un montant de 200 000 € pour réaliser des travaux de voiries et hydraulique sur chemins communaux. Ce prêt sera souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne avec des échéances trimestrielles au taux fixe de 1,44 % pour une durée de 15 ans, profil d'amortissement constant.

Note que les crédits seront inscrits au budget 2016

Frais de dossier : 200 €

CHARGE le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce prêt.

#### ***Même Séance***

#### **« APPROBATION DE L'ARRÊTÉ DU 26 AVRIL 2016 RELATIF AU PROJET DE PERIMETRE DE L'EPCI ISSU DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DE L'ARCE ET DE L'OURCE, DU BARSEQUANAIS ET DE LA REGION DES RICEYS »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L. 5210-1-1,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 33 et 55,

Vu l'avis rendu par la Communauté de communes du Barséquanais sur le projet de SDCI dans sa délibération n° 48/2015

Vu l'avis rendu par le conseil municipal sur le projet de SDCI dans sa délibération n° 41/2015

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Aube, arrêtée par la Préfète le 23 mars 2016,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Vote

Pour	Contre	Abstention
0	10	0

- REFUSE le projet de périmètre tel que défini dans l'arrêté du 26 avril 2016 relatif à la fusion des communautés de communes du Barséquanais, de l'Arce et de l'Ource et de la Région des Riceys.

#### ***Même Séance***

## **ECHANGE DE CONCESSION DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

- Vu les courriers des 11 mars et 24 mai 2016 que le couple MOYAT-JAURY Roland et Danièle ont adressés en mairie pour demander un échange de concession dans le cimetière communal,

- Considérant que la concession demandée en échange est disponible, suite à des travaux d'exhumations réalisés en début d'année 2016.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte l'échange de concession,

- Dit que la durée de la concession échangée reste perpétuelle et commence à courir le 11 septembre 2003 date à laquelle la précédente concession avait été accordée.

- Dit qu'aucun frais ne sera demandé aux requérants.

*Même Séance*

## **FRAIS SCOLAIRES POUR DEUX ENFANTS A MUSSY-SUR-SEINE**

Madame le Maire fait savoir que deux enfants de la commune sont scolarisés à Mussy-sur-Seine.

De ce fait, il y a lieu d'effectuer le paiement des frais de scolarités d'un montant de 500 €.

Le Conseil Municipal ACCEPTE de mandater cette facture et CHARGE Madame le Maire de procéder au paiement.

*Même Séance*

## **REMBOURSEMENT CAUTION LOCATAIRE**

Suite à l'état des lieux effectué par SELARL KAESTLE Rémy, Huissier de Justice à Troyes (10) en présence de Madame le Maire et Madame DECHAUD Marie-France locataire du logement 21, Grande Rue à POLISY.

Constatant qu'il n'y a eu aucun dégât d'aucune sorte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte le remboursement de la caution d'un montant de 540,00 €.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour procéder à ce remboursement.

*Même Séance*

## **AVIS SUR LA DISSOLUTION DU SIVU DE LA RÉGION DE MUSSY SUR SEINE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2017**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L. 5210-1-1,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment ses articles 33 et 55,

Vu la notification de Madame la Préfète de l'Aube quant à son intention de dissoudre le syndicat intercommunal à vocation unique de la région de Mussy sur Seine, dans son courrier daté du 29 avril 2016,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale de l'Aube, arrêtée par Madame la Préfète le 23 mars 2016,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Vote

Pour	Contre	Abstention
10	0	0

*Même Séance*

## **AVIS SUR LA DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DE POLISY-POLISOT À COMPTER DU 31 DÉCEMBRE 2016**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle vient de prendre connaissance d'un courrier du 14 Avril 2016, de Madame La Préfète de l'Aube.

Elle informe le conseil municipal que Mme la Préfète a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale conformément aux dispositions des articles 33, 35 et 40 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Mme la Préfète de l'Aube notifie son intention de dissoudre le Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement de Polisy Polisot, à compter du 31 décembre 2016.

Mme La Préfète invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de dissolution.

Le Conseil Municipal entendu ce courrier et après en avoir délibéré :

**PREND ACTE** du courrier de Madame La Préfète de l'Aube,

**CONSIDERANT**, que l'exercice en l'état de la compétence « eau potable » par le Syndicat Intercommunal, donne entièrement satisfaction,

**SE PRONONCE** unanimement pour le maintien de la situation actuelle et par voie de conséquence **EMET un avis défavorable** sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Aube.

Vote

Pour	Contre	Abstention
0	10	0

***Même Séance***

### **ENCAISSEMENT CHEQUE MMA**

Madame le Maire fait savoir qu'elle a reçu un chèque d'un montant de 110 € de chez MMA correspondant à un remboursement suite à un paiement qui a été effectué deux fois par erreur.

Le paiement avait déjà été effectué par mandat administratif, Bordereau 15 mandat 89 pour 110 € correspondant à l'assurance de la remorque.

Le Conseil Municipal accepte d'encaisser le chèque.

***Même Séance***

### **VENTE PHOTOCOPIEUR**

La commune de POLISY a décidé de changer le photocopieur multifonctions actuel de la marque SHARP. Concernant l'actuel copieur, une personne extérieure a sollicité la commune pour l'acheter.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve la vente de l'actuel copieur de marque SHARP (acheté en février 2011), au profit de l'EARL DU MOULIN DE VILLIERS Monsieur ARCHAMBAULT Patrick, au prix de 500 euros.

- Et Autorise Madame Le Maire à signer tous documents s'y référant.

Le chèque sera encaissé au compte 775.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Les conseillers Municipaux en charge de la Salle Polyvalente de POLISY ont dressé un bilan du matériel à remplacer.

De nombreuses chaises sont abimées, il y a lieu d'en remplacer 25 environ.

Les membres du Conseil Municipal sont favorables à cette dépense, charge Madame le Maire d'effectuer cet achat.

En vue de préparer la fête médiévale du samedi 25 juin 2016, Madame DI FRUSCIA Claudine a dû nettoyer le site des Hauts de Dame Nesles, elle demande qu'un courrier soit adressé aux viticulteurs afin de leur demander de maintenir cet endroit propre.

Le samedi 4 juin 2016, inauguration signalétique canoë kayak à 14 H

Le mardi 7 juin 2016, Assemblée générale Quai des Arts à Polisy à 19 h

Le mercredi 29 juin 2016, les séniors de la commune se rendront une journée au Lac du Der.

Madame le Maire va demander à la Communauté de Communes du Chaourçois d'intervenir sur la commune pour effectuer les travaux de fauchage et rotofaucheuse.

Lors des journées du patrimoine, un récital de piano sera donné à l'église de POLISY, le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

M. Xavier DUBRAUD, 2<sup>ème</sup> adjoint fait savoir qu'il se rendra au salon des Maires à Paris.

La séance est levée à 22h10.